

RÈGLEMENT COURSE

RÉSUMÉ

Ce document décrit le règlement de la course des 10km d'Isneauville

Preliminaire

La manifestation pedestre, objet du present reglement est interdite a tous engins a roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptes par celle-ci, et aux animaux.

Titre I

Lieu, date et nature de la competition

Lieu

Le depart et les arrivees de toutes les courses lors des 10km d'Isneauville se situeront sur la commune d'Isneauville. Cette course traversera egalement les communes d'Houpeville et de Bois-Guillaume.

Epreuve

Au programme de cette edition :

- une course de 10km principalement sur route et empruntant des chemins forestiers stabilises. Le parcours ne possede qu'une boucle.
- une course de 5km uniquement sur route. Le parcours ne possede qu'une boucle.
- Des courses « Balygoo » enfants/ados sur 4 distances differentes.

Horaire de depart

Les departs seront donnes le Dimanche 11 Mai 2025, rue de l'eglise. Les arrivees seront adjudees au meme endroit.

De 10H a 11H : Depart des 4 courses « Balygoo » enfants/ados

A 11H : Depart du 5km

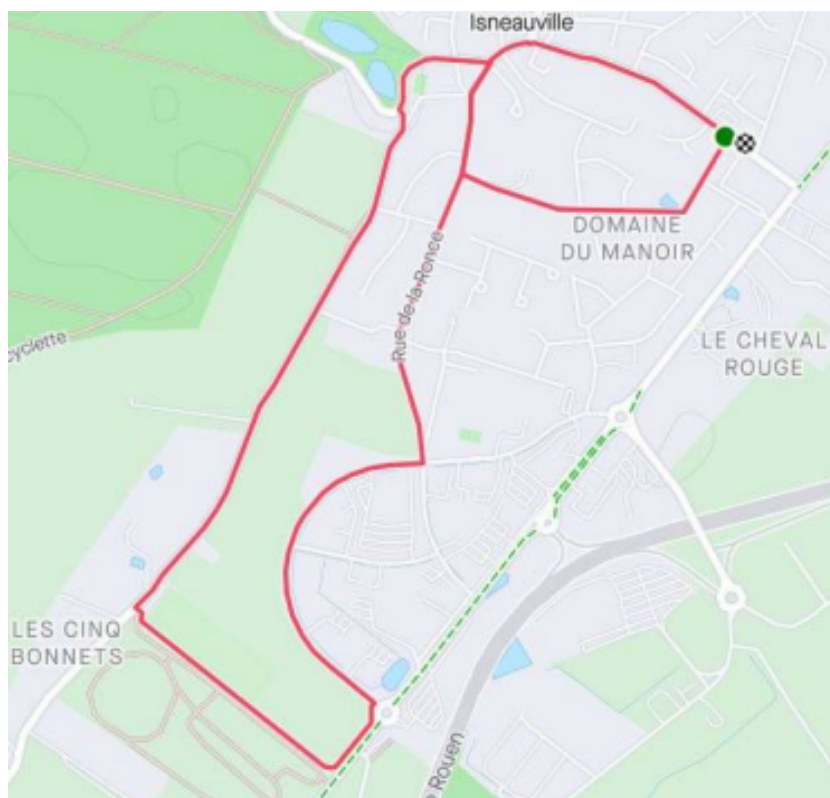
A 14H : Depart du 10km

Plan et profils

10km :



5km :



Titre II

Organisateur

Organisateur et ses coordonnées

L'association ISNORUN est l'organisateur de cet évènement. Sa présidente en est par conséquent le responsable juridique.

Coordonnées ISNORUN :

383 Rue André Le Nostre - 76230 Isneauville

Titre III

Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée par plusieurs critères.

Catégorie d'âge

| Courses | Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie |
|---------------|--|
| 10km | Cadets (nés en 2009 et avant) |
| 5km | Minimes (nés en 2011 et avant) |
| Environ 2,8km | Benjamins (nés entre 2012 et 2013) |
| Environ 1,4km | Poussins (nés entre 2014 et 2015) |
| Environ 700m | Eveil Athlétique (nés entre 2016 et 2018) |
| Environ 100m | Baby Athlé (nés en 2019 et après) |

Certificat médical

Article III - Licences et Parcours Prévention Santé

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- pour participants majeurs non licenciés, l'attestation "Parcours prévention santé", datés de moins de 3 mois à la date de la course. Cet outil permet la sensibilisation aux risques, précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Il est à effectuer gratuitement sur : <https://pps.athle.fr/>
- ou attester, pour les participants mineurs non licenciés, que l'ensemble des réponses au questionnaire de santé est négatif (disponible en téléchargement sur la plateforme d'inscription) ; dans le cas contraire, le participant devra

fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 6 mois à la date de la compétition, ou de sa copie. (Décret 2021-564 du 7 Mai 2021)|

- d'une autorisation parentale pour les mineurs non licenciés. (Disponible en téléchargement sur la plateforme d'inscription)

Attention : depuis janvier 2019 les licences FFTri ne sont plus acceptées par la Fédération Française d'Athlétisme. Tout dossier considéré comme incomplet ne sera pas pris en compte. Dans le cas, où il manque l'un de ces éléments: le règlement, le PPS ou la copie de la licence FFA ou affiliées.

Droit d'inscription

Les droits d'inscription sont de :

| | Jusqu'au 06/04/2025 | Jusqu'au 08/05/2025 |
|-----------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 10 km | 12 euros (+ frais d'inscription) | 14 euros (+ frais d'inscription) |
| 5 km | 7 euros (+ frais d'inscription) | 9 euros (+ frais d'inscription) |
| Courses enfants | 1 euro (+ frais d'inscription) | 1 euro (+ frais d'inscription) |

donnant droit à un lot surprise

Partenariat associatif

Pour chaque inscription, 1 euro sera reversé à l'association Sportee (siret 922 545 967 00015).

Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au :
08/05/2025 à 19h

Limite du nombre d'inscriptions

Le nombre d'inscriptions cumulés sur les courses de 5 et 10km est limité à 1 000 participants.

Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Dossard

Les dossards seront à retirer la veille au centre sportif du cheval rouge à Isneauville entre 15h et 19h. Il sera également possible de retirer son dossard le matin même entre 9h et 10h30. Une communication précisera les modalités de retrait.

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

Matériel de sécurité

Aucun matériel de sécurité obligatoire

Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Titre IV

Cession de dossard

Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Titre V

Assurances

Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance **4121633J** souscrite auprès de **MAIF**.

Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Titre VI

Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Jury

Pas de jury pour 2025

Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

Limites horaires

Le temps maximum alloué pour les courses sont les suivants :

- 5km : 1H
- 10km : 2H

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques, intégrés au dossard ;

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant dans le classement. L'organisateur ne serait en être tenu responsable.

Titre VII

Classements et récompenses

Classements

Il sera établi pour les courses des 5km et 10 km :

- Classement général
- Classement scratch masculin
- Classement scratch féminin
- Classement par catégorie

Récompenses

Pour les courses des 5km et 10 km :

- Récompense pour les 3 premiers Hommes et 3 premières Femmes
- Dernier concurrent 😊
- L'ancien
- Le premier homme et la première femme isneouvillais(e)
- Récompense pour le premier Homme et première Femme sur le segment Challenge. L'application Strava sera utilisée pour départager les concurrents.

- L'équipe (entreprise, association ou autre) la plus représentée en nombre de coureurs à l'arrivée du 10km, dans la limite de 25 lots.

Primes

Aucune prime ne sera remise sur l'ensemble des courses.

Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur la page Facebook de l'organisateur.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

Titre VIII

Ravitaillements

Ravitaillements

Un ravitaillement sera proposé sur la course de 10km à mi-course.

Titre VIII

Sécurité et soins

Voies utilisées

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée ;

Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par l'association de secourisme agréée : Croix-Rouge

Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas d'annulation pour cause de COVID ou toute autre épidémie, l'organisateur pourra rembourser une partie des frais d'engagement, en fonction de ses capacités.